



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 41

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 18 décembre 2019

## OBJET :

DE-19-12-1-26) SURCHARGE FONCIERE AU BENEFICE DE LA SOCIETE LOGIREP POUR LA REALISATION DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 7, RUE DU DOCTEUR LABEL A VINCENNES

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 05 décembre 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme ROSSIGNOL, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absents excusés : Mme KISILAK (pouvoir à Mme COUSTEIX), Mme TOP (pouvoir à M. DENHEZ).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

*Le Conseil...*

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 mai 2007, modifié les 30 septembre 2009, 29 septembre 2010, 29 juin 2011, 18 décembre 2013 et 29 mars 2016, 30 janvier 2017 et 1<sup>er</sup> octobre 2019,

Vu la réalisation par la SA d'HLM LOGIREP de l'opération de construction de 6 logements locatifs sociaux familiaux (2PLUS/2PLAi/2PLS) sis 7, rue du Docteur Lebel à Vincennes ;

Considérant la demande de la SA d'HLM LOGIREP d'obtenir une subvention pour surcharge foncière d'un montant de cent vingt mille euros (120.000 €) afin d'assurer l'équilibre financier de cette opération ;

Considérant l'intérêt de la Ville à favoriser la réalisation de logements sociaux sur son territoire ;

Considérant qu'en contrepartie de la subvention pour surcharge foncière octroyée par la Ville, la SA d'HLM LOGIREP s'engage à lui attribuer un droit de réservation de 2 logements (1 PLS/1PLUS) pour une durée de 60 ans ;

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 09 décembre 2019,

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Habitat, Démocratie participative et Vie des quartiers du 11 décembre 2019,

## DÉLIBÈRE

*à l'unanimité,*

**ARTICLE I :** Le Conseil municipal attribue à la SA d'HLM LOGIREP une subvention pour surcharge foncière d'un montant de cent vingt mille euros (120.000 €), afin

d'assurer l'équilibre financier de l'opération de construction de 6 logements locatifs sociaux familiaux (2PLUS/2PLAi/2PLS) sis 7, rue du Docteur Lebel à Vincennes ;

ARTICLE II : Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Signé*